L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 30 MARS 1890.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim—1Y

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, d'un âge intermédiaire, pouvant donner les meilleures recommandations, et habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller, soit au Nord soit en Europe. S'adresser par lettres aux initiales J. B. au bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

ON DEMANDE.

UNE femme pour faire la cuisine et le ménage pour une famille de deux personnes. S'adresser de 8 heures à midi, à T. Wolfe, Jr., 426 rue Baronne. 30 mars—1f

UNE bonne gardienne d'enfants, sachant coudre, pour s'occuper d'un petit enfant et aider un peu dans le ménage. S'adresser 159 rue Quatrième. 30 mars—1f

DEMANDE jeunes filles pour faire linge de dessous d'hommes. Payées tout en apprenant. 27 Chartres. 30 mars—1f

UNE jeune fille—française, pour avoir soin d'un enfant, 945 Camp. 29mars—1sem.

DES couturières en boutonnières pour faire des chemises sur commande. E. R. Perry, 153 rue du Canal. On doit travailler à la fabrique. 23 mars—1f

D'habiles couturières en lingerie de dessous pour hommes. S. E. Perry, 153 rue du Canal. 23 mars—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Henri Jolissaint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,700.—Division A.—Attendu qu'Alphonse Jolissaint a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henri Jolissaint, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30—avril 4. Greffier.

Succession de Adèle Alnar, veuve de P. T. Faure.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,424—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30—avril 4 Greffier.

Succession de Jacques Prate et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,675—Division A.—Attendu que John B. Prate a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feu Jacques Prate et femme, décédés intestat, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Albert Hacke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30—4 avril Greffier.

Succession de Thomas Bishop et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,143.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21 mars—21 26 30 Greffier.

Succession de Antonio Canet et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,252—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Pable, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30—4 avril Greffier.

Succession de Gustave Jongueil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,681—Division E.—Attendu que Henry Dumpert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Jongueil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 mars—22 27 30 Greffier.

Succession de William H Duerr-heimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,459—Division B.—Attendu que Marie Duerrheimer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William H. Duerrheimer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 mars—22 27 30 Greffier.

Nettoyage de la ville.

Les bons de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposés :

Au bureau du Times Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau de Daily States,
Au bureau de City Item,
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermens Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

Le Board of Liquidation of Public Debt et Lunch est autorisé, collecteur des souscriptions.

On peut, sans attendre le collecteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

E. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD PENNER,
Pour le Comité de Surveillance.
1er mars—1m

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital — $500,000

J. TUYES Président
A. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOSSE.
PIERRE POUTS, H. GALLY.
D. FAVRE, A. SCHREIBER.
CHAS. A. SCHMIDT, W. O. VINCENT.
JULES TUYES, H. LABOUSSINI.
GUSTAVE ROUSSEL, J. W. HINCKS.

24 fév

Mairie de la Nle-Orléans.

Hôtel de Ville, 14 mars 1890.

UNE récompense de $1,000 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de toute personne coupable du crime d'incendie dans les limites incorporées de la ville.

JOS. A. SHAKESPEARE.
Maire.
21 mars—1 m.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prodigieuse, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à tuner à double répétition, nouveau pat. fer. Spécialité pour la location et l'accord. Ces pianos ont vérifiés en volume et une puissance de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'encouragement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les deux publics, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en vue nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Ewing
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 15 AVRIL 1890.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00: Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
10 Lots de	1,000,	10,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,124 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Ordres, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir s'adresser en personne. Prière écrire d'une manière distincte et la Signature lisible. On enverra un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans Lne.

RAPPELEZ VOUS que le gagnant de tous ces lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des pièces menteuses.

N'oubliez pas que vous déboursez $1 et que vous pouvez gagner $75,000 ; que vous déboursez $2 et que vous pouvez gagner $150,000 ; que vous déboursez $5 et que vous pouvez gagner $300,000.

Ecrivez et signez votre nom et votre adresse d'une manière distincte et donnez votre adresse complète.

Ne vous laissez pas tromper par des imitations ou des contrefaçons.

Ne vous laissez pas tromper par des promesses de payer plus que le montant légal.

Ne vous laissez pas tromper par des promesses de payer moins que le montant légal.

Ne vous laissez pas tromper par des promesses de payer le montant légal.

Ne vous laissez pas tromper par des promesses de payer le montant légal.

Ne vous laissez pas tromper par des promesses de payer